

ACQUISITION D'UN IMMEUBLE SIS 3 RUE CAMARADE A PAMIERS		
Nombre de Conseillers :	Votes :	Numéro :
<i>En exercice : 33 Présents : 25 Absents : 0 Procurations : 8</i>	<i>Pour : 33 Contre : 0 Abstentions : 0</i>	1-5

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

Date de la convocation : 14 septembre 2022

Présents : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET - Maryline DOUSSAT-VITAL - Cécile POUCHELON - Eric PUJADE - Pauline QUINTANILHA - Jean-Luc LUPIERI - Françoise PANCALDI - Michel RAULET - Jean-Christophe CID - Sandrine AUDIBERT - Henri UNINSKI - Audrey ABADIE - Patrice SANGARNE - Annabelle CUMENGES - Gilles BICHEYRE - Gérard BORDIER - Gérard LEGRAND - Jean GUICHOU - Anne LEBEAU - Clarisse CHABAL-VIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN - Daniel MEMAIN - Michèle GOULIER - Xavier MALBREIL.

Procurations : Xavier FAURE à Eric PUJADE - Michelle BARDOU à Pauline QUINTANILHA - Fabrice BOCAHUT à Jean-Christophe CID - Martine-GUILLAUME à Sandrine AUDIBERT - Véronique PORTET à Michel RAULET - Carine MENDEZ à Françoise PANCALDI - Alain DAL PONTE à Audrey ABADIE - André TRIGANO à Gérard LEGRAND.

Secrétaire de séance : Pauline QUINTANILHA.

Madame le Maire indique que la ville de Pamiers est propriétaire d'un ensemble immobilier composé de quatre immeubles situés 86 et 88 rue Gabriel Péri et 5 et 7 rue Camarade à Pamiers.

Cet ensemble immobilier a été acquis par la ville dans le but d'accompagner le projet de renouvellement urbain de l'ilot Sainte Claire et la récente création de la Villa Major. Il se situe dans le périmètre d'une étude en cours sur la résorption de l'habitat indigne : étude RHI-THIRORI.

Au milieu de cet ensemble immobilier, l'immeuble sis 3 rue Camarade à Pamiers (09100), n'appartient pas à la ville. Il s'agit d'un immeuble cadastré section K numéro 1776, d'une contenance cadastrale de 44 m² et d'une surface habitable d'environ 100 m², appartenant à Madame Catherine VERNIOLLE, domiciliée 8 chemin de Malauze à Mauressac (31190).

Il est composé de deux appartements – un studio et un T3 – en bon état, actuellement loués.

Cet immeuble sis 3 rue Camarade à Pamiers (09100), pourrait être acquis par la ville de Pamiers afin de concevoir un projet cohérent à l'échelle de l'îlot, proposant des logements neufs de qualité, du stationnement privatif et des espaces extérieurs.

Madame Catherine VERNIOLLE, propriétaire, consent et accepte de céder son bien au profit de la ville de Pamiers au prix de 95.000,00 €.

Il est proposé au conseil d'approuver l'acquisition de l'immeuble sis 3 rue Camarade à Pamiers (09100), cadastré section K numéro 1776, d'une contenance cadastrale de 44 m² et d'une surface habitable d'environ 100 m², appartenant à Madame Catherine VERNIOLLE, domiciliée 8 chemin de Malauze à Mauressac (31190), au prix de 95.000,00 €.

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L.1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Article 1 : Approuve l'acquisition de l'immeuble sis 3 rue Camarade à Pamiers (09100), cadastré section K numéro 1776, d'une contenance cadastrale de 44 m² et d'une surface habitable d'environ 100 m², appartenant à Madame Catherine VERNIOLLE, domiciliée 8 chemin de Malauze à Mauressac (31190), au prix de 95.000,00 €.

Article 2 : Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la présente.

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le **26 SEP. 2022**
après transmission en Préfecture le **26 SEP. 2022**
après publication le **28 SEP. 2022**
ou après notification le

Pour extrait conforme,

PAMIERS, le 21 septembre 2022

P/Le Maire,
L'Adjoint Délégué
Xavier FAURE

